

# SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON



**2 413**  
habitants



D'ici **2041**, la population totale s'accroîtra de **27 %**



Et celle âgée de 65 ans et plus de **73 %**



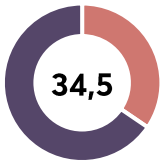
**770**  
ménages privés



D'ici **2041**, le nombre de ménages s'accroîtra de **50 %**

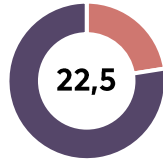
## Conditions démographiques et socioéconomiques

% de familles avec enfants<sup>1</sup>



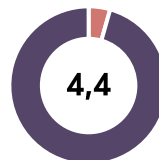
MRC = 39,8 %  
Qc = 38,8 %

% de familles monoparentales<sup>2</sup>



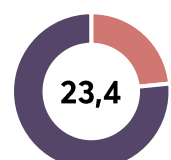
MRC = 22,3 %  
Qc = 24,6 %

% de personnes immigrantes<sup>3</sup>



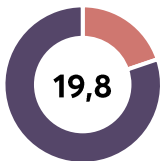
MRC = 3,9 %  
Qc = 14,6 %

% de ménages d'une personne



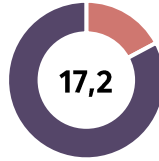
MRC = 27,2 %  
Qc = 35,1 %

% de personnes âgées de 65 ans et +



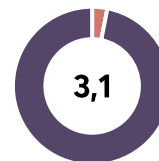
MRC = 17,5 %  
Qc = 20,8 %

% de personnes âgées de 75 ans et + vivant seules



MRC = 32,4 %  
Qc = 36,3 %

% de la population en situation de pauvreté<sup>4</sup>



MRC = 6,1 %  
Qc = 6,4 %

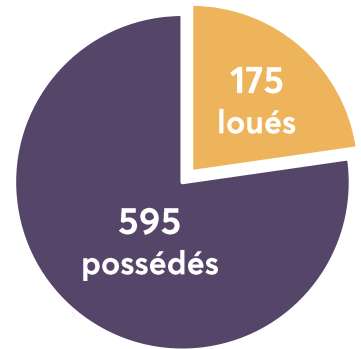
### Revenu médian<sup>5</sup> des ménages

Tous les ménages	78 500 \$	(MRC = 81 000 \$) (Qc = 72 500 \$)
Ménages d'une personne	36 800 \$	
Familles monoparentales	73 500 \$	
Couples avec enfants	123 000 \$	
Couples sans enfants	78 000 \$	

# SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON



**770 logements  
privés occupés**



## Conditions de logement



**22,7** % de ménages **locataires** MRC = 25,2 %  
Qc = 40,0 %



**45,7** % de **vieux logements<sup>6</sup>** locatifs MRC = 34,8 %  
Qc = 42,8 %



**0,0** % de logements locatifs de **taille non convenable<sup>7</sup>** MRC = 5,2 %  
Qc = 6,7 %



**11,4** % de logements locatifs nécessitant des **réparations majeures<sup>8</sup>** MRC = 7,3 %  
Qc = 7,2 %



**8,6** % de ménages locataires ayant des **besoins impérieux<sup>9</sup>** MRC = 12,2 %  
Qc = 11,9 %

## Frais de logement mensuels médians<sup>11</sup>



**Locataires 750 \$**  
MRC = 810 \$ / Qc = 810 \$

**Propriétaires 735 \$**  
MRC = 1 100 \$ / Qc = 1 070 \$

## Logement inabordable<sup>10</sup>



**Locataires  
17,1 %**

MRC = 24,0 %  
Qc = 25,2 %



**Propriétaires  
4,4 %**

MRC = 8,9 %  
Qc = 10,0 %

- % élevée de vieux logements
- % élevée de logements nécessitant des réparations majeures
- Aucun logement hors-marché notamment social et communautaire
- Besoin en logements à combler d'ici 2041 ≈ 390
  - ✓ Nécessité de caractériser la bonification de l'offre de logements selon les besoins futurs

**5 % des  
locataires sont en  
situation de  
pauvreté<sup>4</sup>**

## Notes

---

1. Proportion de familles de recensement avec enfants de moins de 18 ans. On définit la famille de recensement comme suit: un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec ou moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants.
2. Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans.
3. Population née à l'extérieur du Canada (et non citoyens canadiens de naissance).
4. Population en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC). Il s'agit d'une mesure fondée sur le coût de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le seuil représente, selon des qualités et des quantités déterminées, les coûts de la nourriture, de l'habillement, du transport, du logement et des autres dépenses pour une famille de référence composée de deux adultes et de deux enfants.
5. Revenu total (avant impôt) des ménages. Le revenu médian est le revenu qui divise les ménages en deux groupes égaux, tel que la moitié des ménages ont un revenu supérieur et l'autre moitié, un revenu inférieur.
6. Logements construits avant 1971.
7. Fondée sur la Norme national d'occupation (NNO) développée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Un logement est de «taille insuffisante» s'il ne comporte pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO.
8. Logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds.
9. On dit d'un ménage qu'il a des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt est insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité.
10. Ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement ou, autrement dit, dont le taux d'effort au logement est supérieur ou égal à 30 %. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.
11. Valeur des frais de logement mensuels qui divise les ménages en deux groupes égaux, tel que la moitié des ménages ont des frais de logement mensuels supérieurs et l'autre moitié, des frais de logement mensuels inférieurs.

## Sources

---

1. Statistique Canada, Recensement 2021.
2. Institut de la statistique du Québec, Estimations de population et Projections de population et de ménages.

## Production

---

Équipe Surveillance, DSP Montérégie, février 2024.

équipe

Surveillance



**Centre intégré  
de santé et de  
services sociaux de  
la Montérégie-Centre**

**Québec** 